

Mises à disposition (MAD)

Tableau de synthèse du maintien ou non des indemnités perçues antérieurement

Indemnités		Typologie des fonctions	Maintien	Observations
IAT/IPTS			Oui	
Prime de rendement			Oui	Selon barème du lieu d'affectation
IMT			Oui	
Indemnité de résidence			Oui	Selon le taux de la commune de MAD
Allocation complémentaire de fonctions	ACF Technicité		Oui	
	ACF Encadrement	Inspecteurs encadrants et cadres supérieurs administratifs et comptables	Oui	
	ACF Responsabilité	Comptables et huissiers	Oui	
	ACF Expertise	Inspecteurs affectés en direction	Oui	
	ACF services centraux et assimilés (ENFIP, SRE....)	Emplois administratifs	Oui	Selon barème du lieu d'affectation
		Fonctions informatiques	Oui	Sur production d'une attestation d'exercice des fonctions, barème selon fonctions informatiques et lieu d'affectation
	ACF sujétions particulières	Missions de vérification, de contrôle et de contentieux Directions nationales	Oui	
		Missions de recouvrement et d'assistance Huissiers/assistance usagers	Oui	Y compris prime accueil et caisse
		Missions de production éditique à portée nationale	Oui	
	ACF contraintes particulières	Personnels affectés en équipe de renfort	Oui	
		Personnels des centres d'encaissement	Oui	
		Personnels des brigades, géomètres et huissiers	Oui	
		Contraintes horaires particulières	Non	
		Contraintes géographiques particulières	Non	Sauf si affectation dans le même ressort géographique
	ACF garantie de rémunération		Oui	Sauf s'il s'agit d'un dispositif particulier de maintien d'un régime indemnitaire à titre personnel lié à la poursuite des fonctions antérieures
Prime de fonction informatique		Informaticiens	Oui	Sur production d'une attestation d'exercice des fonctions, barème selon fonctions informatiques
Astreintes			Non	
IPTS, indemnités pour travail de nuit, dimanche et jours fériés			Non	
Indemnité de jury, concours...			Non	
Indemnité d'accompagnement à la mobilité (IAM)			Oui	Dans la limite restante des 3 ans de perception
Majoration DOM et indexation réunion et COM			Non	Uniquement si le l'agent reste sur le territoire concerné
NBI géographique des B et C IDF et 06		Fonctions administratives à l'exclusion des informaticiens	Oui	Si fonctions éligibles exercées pendant 6 mois avant la MAD
NBI fonctionnelle des B et C en équipe de renfort		Equipes de renfort	Oui	Si fonctions éligibles exercées pendant 6 mois avant la MAD